

Logement. « L'habitat social est menacé » estime la CNL qui appelle à une grande mobilisation sur ce thème.

Multiplés périls en la demeure...

■ Le logement social est en danger. Plusieurs délégations de la confédération nationale du logement 13 sont venues hier devant la préfecture après avoir la veille, rencontré un représentant du préfet. « *Mais attention* », a répété Roger François, le délégué fédéral, « *Nous ne sommes pas contre tout, nous voulons être force de proposition, mais depuis quelques mois, plusieurs mesures gouvernementales portent atteinte au logement social dans son ensemble* ». La première de ces mesures est le « conventionnement global de patrimoine ». Celui-ci classe les groupes de HLM comme le sont les hôtels. Classification en 4 ou 5 catégories selon le groupe de logement, leur environnement, leurs équipements, et surtout, selon le statut social du locataire, afin de moduler la hausse loyers et charges. « *Ceci a pour conséquence* », précise Roger François « *d'aggraver la ghettoïsation des grands ensembles et des familles concernées* ». La seconde mesure est la vente du parc HLM qui ne cesse de s'amplifier. Alors que huit millions de personnes sont en attente d'un logement digne, Christine Boutin, la ministre du logement, incite fortement les organismes HLM à vendre leurs appartements, provoquant ainsi une grave illusion.

Dans le même temps l'Observatoire national des ZUS (Zones urbaines sensibles) indique que « *le nombre de constructions neuves ne remplace que très faiblement les démolitions de HLM* ». Cet Observatoire conclut à « *L'aggravation de la pénurie en matière de logement social à très court terme* ».

Enfin, au rayon « Décrets charges » en préparation, cette disposition prévoit la récupéra-

tion sur le locataire de la totalité des salaires, charges sociales et fiscales des avantages en nature des gardiens, quelle que soit leur activité. Ces charges sont aujourd'hui récupérables dans la limite de 75% sous condition de tâches bien précises.

Sur Marseille, Erilia vend 2 000 logements

Pour la CNL, « cette mesure est un premier pas vers une modification totale de la liste des charges récupérables afin qu'elles soient supportées totalement par les locataires ». « *Des mesures inacceptables qui tendent à faire entrer le logement social dans la sphère purement marchande* » s'indigne la CNL et « *à alimenter la spéculation immobilière en aggravant la*

pénurie de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste ».

Premières conséquences de ces mesures sur Marseille, la société Erilia a décidé de vendre 2 000 logements de son patrimoine dans les deux ans à venir. « *En quelques mois à peine, le gouvernement vient de porter des coups en direction des locataires comme jamais notre pays n'en a connu depuis la Libération* » estime la confédération qui demande une mobilisation de toutes les forces de progrès pour enrayer ces mesures portant atteinte à la cohésion sociale.

STEPHANE REVEL

CNL : 12 rue Xaxo 13001 Marseille. 04.91.54.21.14. Fax : 04.91.54.21.18 et CNL2@wanadoo.fr

Un livre blanc sujet à caution

■ « *Des propositions tout à fait scandaleuses* » s'insurge la confédération nationale du logement (CNL) à la lecture du livre blanc publié par l'UNPI (Union nationale de la propriété immobilière). Cette organisation de propriétaires privés explique entre autres extraits : « *qu'il ne doit plus y avoir de parc HLM* » ou encore propose « *la suppression de la trêve hivernale pour les personnes de mauvaise foi* ».

Pourtant la CNL se fait force de propositions et explique que « *les entreprises exigent la mobilité de leur salariés, mais rien n'est imposé au locataire d'un logement social. Pourtant dans certains cas, pour des populations qui vivent exclusivement des minimas sociaux, il faudrait réfléchir à un devoir de*

mobilité ». Et de poursuivre : « *Si par exemple des logements sont disponibles à Clermont-Ferrand ou à Saint-Étienne, pourquoi ne pas prévoir de proposer ces logements, même à des personnes résidant actuellement en Ile de France ? La mise en place d'une mobilité pourrait être facteur de mixité sociale* ».

Autre suggestion scandaleuse pour la CNL : L'organisation des propriétaires privés revient sur la proposition d'un CPE (contrat première embauche) dans le logement, ce qui signifie la possibilité de mettre dehors un locataire sans motif.

« *Allons nous revenir à la période funeste d'avant l'hiver 54 où la trêve n'existait pas ?* » interroge la CNL.

S.R.